



10 Risques liés à l'organisation et aux relations de travail

Stress, harcèlement, violence, ... autant de risques dits psychosociaux ou RPS, qui peuvent être induits par l'activité elle-même ou générés par l'organisation et les relations de travail.

Les RPS peuvent avoir des conséquences importantes sur la santé des travailleurs (maladies cardiovasculaires, troubles anxio-dépressifs, épuisement professionnel, voire suicide) et la performance de l'entreprise (augmentation de l'absentéisme, des accidents du travail, du turnover...).

Les facteurs à l'origine des risques psychosociaux peuvent être regroupés en différentes catégories dont :

- Intensité et temps de travail : rythmes élevés, longues journées de travail, instructions contradictoires,...
- Manque d'autonomie : impossibilité d'auto-organiser son travail, non participations aux décisions concernant directement son activité, ...
- Rapports sociaux dégradés : conflits avec les collègues et/ou la hiérarchie, ...
- Insécurité de la situation de travail : peur de perdre son emploi, contrat de travail précaire,
- Conflit de valeurs : faire des choses avec lesquelles on est en désaccord, ...

Les RPS doivent être pris en compte au même titre que les autres risques professionnels. Les prévenir, c'est mettre en place une organisation du travail qui favorise le travail en équipe, l'utilisation des compétences de chacun, la participation des travailleurs aux décisions les concernant...etc.



Le stress et le mal être vécu par l'exploitant(e) agricole s'explique notamment par 4 grands facteurs :



- Charge de travail mentale et physique : pénibilité du travail, gestion administrative, pression des contrôles, mauvaises conditions de travail...
- Mauvaises relations professionnelles : manque de soutien, sentiment d'isolement, déficit de communication, conflits...
- Pression financière : fluctuation du prix des produits, augmentation des charges, manque de contrôle sur les finances...
- Manque de récompenses par rapport au travail fourni : manque de reconnaissance du métier, décalage entre la charge de travail et la rétribution financière ...

D'autres difficultés d'ordre familial ou de santé peuvent venir se greffer à ces facteurs de stress.

Le **dispositif REAGIR** de la Chambre d'Agriculture de la Réunion est à la disposition des exploitant(e)s qui rencontrent des difficultés et dont la situation professionnelle se trouve fragilisée.

Il a pour objectifs :

- D'agir le plus précocement en amont des difficultés
- De partager les informations et de travailler en synergie avec les partenaires
- De mobiliser l'ensemble des dispositifs d'accompagnement techniques, financiers et sociaux. En fonction des problématiques, il s'agira d'échanger avec les partenaires pour proposer un accompagnement adapté et orienter, si nécessaire, vers un audit d'exploitation avec les aides d'État (Aide à la Relance des Exploitations Agricoles)
- D'accompagner les exploitant(e)s dans la mise en œuvre de leurs plans d'action

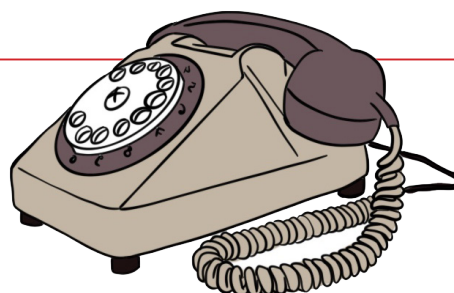
Les principales actions de REAGIR sont :

- L'accueil, l'écoute et l'orientation des exploitant(e)s
- L'accompagnement social
- Le suivi technico-économique de l'exploitation
- L'accompagnement à l'arrêt d'activité
- L'orientation vers des dispositifs d'accompagnement et de suivi psychologique

Confidentiel et gratuit, **le 3114, numéro national de prévention du suicide**, permet de répondre aux besoins immédiats des personnes ayant des idées suicidaires, à leurs proches, mais aussi aux personnes endeuillées par suicide. Ce dispositif, accessible depuis l'Hexagone et l'Outre-Mer, apporte une réponse professionnelle, 24h/24 et 7j/7, en lien avec les acteurs du territoire pour une prise en charge adaptée à chaque situation.

Pour agir au plus près des Réunionnais, un centre d'appel territorial a été mis en place par l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Réunion depuis fin 2021.

Sur le site internet 3114.fr, vous trouverez des ressources pour mieux comprendre la crise suicidaire et des conseils pour la surmonter.



	OUI	NON	NC	OBSERVATIONS/ACTIONS À REALISER
L'organisation en place permet-elle de faire face à la charge de travail ?	☐	☐	☐	
Les objectifs de travail sont-ils clairement définis ?	☐	☐	☐	
Les objectifs fixés sont-ils compatibles avec les moyens et responsabilités alloués pour les atteindre ?	☐	☐	☐	
Les travailleurs ont-ils des marges de manœuvre dans la manière de réaliser leur travail (choix des façons de faire, des outils, de l'ordre des tâches...) ?	☐	☐	☐	
L'organisation du travail permet-elle de concilier vie professionnelle et vie personnelle dans de bonnes conditions (congés, obligations familiales ou médicales...)	☐	☐	☐	
Les salariés sont-ils confrontés à des incertitudes (planning de travail instable, retard dans le versement des salaires, précarité des contrats, risque de perte d'emploi...) ?	☐	☐	☐	
Vos clients (ou donneurs d'ordres) vous imposent-ils des délais contraignants ?	☐	☐	☐	
Les salariés sont-ils fréquemment interrompus dans leur travail pour effectuer des tâches non prévues ?	☐	☐	☐	
La répartition des tâches entre chacun est-elle clairement établie ?	☐	☐	☐	
Les salariés ont-ils la possibilité de développer de nouveaux savoir-faire et / ou de nouvelles compétences (formation, tutorat...) ?	☐	☐	☐	
Les salariés sont-ils consultés sur l'aménagement des locaux, l'acquisition de nouveaux matériels, le choix des outils ou produits,... ?	☐	☐	☐	
Les salariés peuvent-ils joindre facilement un responsable lorsqu'ils sont confrontés à un problème qu'ils ne peuvent pas résoudre eux-mêmes ?	☐	☐	☐	
Y a-t-il des postes de travail isolés (salarié seul ne pouvant être ni vu ni entendu directement par d'autres) ?	☐	☐	☐	
Le médecin du travail qui suit votre entreprise vous a-t-il signalé des problèmes de souffrance au travail (stress, conflit, mal-être...) ?	☐	☐	☐	
Des moments d'échanges réguliers sont-ils organisés pour parler des difficultés rencontrées et des axes d'amélioration ?	☐	☐	☐	
Existe-t-il des possibilités d'entraide, par exemple en cas de surcharge de travail ou de travail délicat ou compliqué ?	☐	☐	☐	

RÉSULTATS

Nombre total de réponses « **vertes** » :

↳ Dont nombre de réponses « **vertes** » pour lesquelles une action complémentaire est prévue :

Nombre total de réponses « **rouges** » :

↳ Dont nombre de réponses « **rouges** » pour lesquelles une action corrective est prévue :